SEJOUR AU VILLAGE CLUB de LACANAU

Du 21 AU 25 Mai 2024 limité à 45 personnes

Ce voyage est ouvert à tous les adhérents mais priorité sera donnée aux personnes éligibles à la subvention ANCV et aux nouveaux voyageurs

TARIF PAR PERSONNE : 576 €

Prix avec subvention : 408 €

dont 9 € assurance Contribution voyage

Supplément chambre individuelle : 73 € (maximum 3 chambres)

Pas de date limite d'inscription – Premier arrivé, premier servi

Mardi 21/05/2024 : Pyrénées-Atlantiques / Lacanau
Départ de différents points de ramassage dans le département vers les Landes et Gujan-Mestras. Déjeuner au restaurant.
L'après-midi, visite de **la Maison de l'huître** : visite guidée en trois étapes : découverte du métier d'ostréiculteur et projection d'un film sur « la vie de l'Huître » et la découverte du parcours extérieur en toute autonomie.
Continuation vers Lacanau. Installation au village-vacances.
Dîner – soirée animée et logement.

Mercredi 22/05/2024 : Lacanau /Cap Ferret
Petit déjeuner et matinée libre : découverte du club et des alentours
Déjeuner au village vacances
L'après-midi, **excursion à Cap Ferret** : village de pêcheurs par excellence, il est composé de nombreuses petites cabanes bariolées rappelant le village du Canon dans leurs couleurs et l'ambiance paisible qu'il s'en dégage : mais toutes ces cabanes sont habitées par des pêcheurs et ostréiculteurs pour la plupart.
Retour au club - dîner – soirée animée et logement

Jeudi 23/05/2024 : Journée « ANCV »
Petit déjeuner
Au coeur du Médoc vous allez découvrir et déguster une pépite de la région « les Noisetines du Médoc ». C'est une noisette qui va être lentement cuite dans un sirop maison, puis enrobée d'un caramel soufflé afin de garder finesse et légèreté en bouche.
Déjeuner au restaurant
Découverte du château BALAC. Installée depuis 1964, sur une propriété de 20 hectares située en Haut-Médoc, la famille TOUCHAIS s'efforce d'apporter à son vin caractère et élégance. Pour perpétuer la tradition, chaque année les vendanges sont faites manuellement. Les principales étapes de vinification vous seront expliquées avant la dégustation de 2 cuvées de la propriété.
Retour au club – dîner – animation et logement.

Vendredi 24/05/2024 - Bordeaux
Nous commencerons par une croisière à bord d'une péniche amarrée le long de la Garonne et une visite commentée depuis le centre de Bordeaux, venez découvrir les ponts de la ville qui témoignent de son histoire, les façades XVIIIe du port de la lune et l'emblématique Cité du Vin, en passant par la Bourse, les quais des Chartrons, l'entrée du bassin à Flot et toutes les nouvelles installation de la ville…

Déjeuner en ville.
Nous terminerons la découverte de la ville par une visite guidée à pied : la place des Quinconces, l'hôtel de ville, le grand théâtre, la porte de Bourgogne…
Après cette belle journée bien remplie, retour au club.
Dîner – animation et logement.

Samedi 25/05/2024 : Lacanau / Pyrénées-Atlantiques
Il est temps de rentrer ! Petit déjeuner et départ (panier repas pour le déjeuner fourni par le club).
Arrêt à Arcachon pour la visite de la ville : le tour d'orientation permet de découvrir la ville d'Automne qui a gardé son caractère de village de pêcheurs ; la ville d'Eté, son front de mer et ses jetées ; la ville de Printemps, avec la source Ste Anne des Abatilles, le Moulleau, un village dans la ville et enfin la ville d'Hiver et ses villas élégantes du Second Empire .
Puis nous embarquerons à bord d'un bateau privatisé pour une croisière commentée par le marin : ce circuit vous conduira vers l'île aux oiseaux et les fameuses cabanes Tchanquées.
Déjeuner avec le panier-repas et retour vers les Pyrénées-Atlantiques.

Ce prix comprend :
- Le transport en autocar grand tourisme
- Le séjour au village avec repas sous forme de buffet – base chambre double boissons incluses – et panier repas le dernier jour
- Les excursions mentionnées avec guide
- Les taxes de séjour
- Les assurances annulation assistance/rapatriement Groupama/Mutuaide
- La contribution voyage de 9 € non remboursable même en cas d'annulation

Les prix ne comprennent pas :
- Les prestations non indiquées

Voici, à titre indicatif, les seuils à ne pas dépasser pour le RFR (Revenu Fiscal de référence) en 2023 :

NOMBRE DE PARTS	1	1,5	2	2,5	3	3,5	4
Revenu net imposable							
– personne seule	15 175	20 288	25 400	30 513	35 625	40 738	45 850
– couple marié ou pacsé	–	–	28 637	33 749	38 862	43 974	49 087

FRAIS D'ANNULATION remboursables par Groupama à condition de faire la déclaration dans les 3 jours qui suivent le sinistre et de compléter les documents demandés (franchise de 40 €/personne) :
- jusqu'à 60 jours avant le début du séjour : 5 %
- entre 59 jours et 30 jours avant le début du séjour : 15 %
- entre 29 jours et 15 jours avant le début du séjour : 30 %
- entre 14 jours et 8 jours avant le début du séjour : 50 %
- à partir de 7 jours avant le début du séjour 100 %